



DÉLIBÉRATION

du 25 mars 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoir Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>26 MARS 2025</u> Publiée le <u>28 MARS 2025</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à Maria COURTAY), Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Noëlle BICHON Date de la convocation : 19 mars 2025
Délibération n°25.2.16	<u>URBANISME BATIMENTS</u> Bâtiments – Rénovation de l'école Tanvet – approbation de l'avant – projet définitif

Madame le Maire rappelle la délibération n°24.6.4 en date du 17 septembre 2024 approuvant le programme travaux pour la rénovation et rénovation énergétique de l'école Hortense Tanvet.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à RURAL architecture, accompagné des bureaux d'étude Socotec Smart Solutions et Alhyange Acoustique. Le maître d'œuvre a travaillé en lien avec les services municipaux et les occupants du bâtiment sur le programme travaux.

Afin de faciliter les travaux en site occupé, les travaux ont été répartis en deux tranches :

- Tranche 1 = cycle 3. Pour cette tranche les travaux auront lieu entre octobre 2025 et août 2026.
- Tranche 2 = cycle 2. Pour cette tranche, les travaux auront lieu entre août et décembre 2026.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, les travaux suivants vont être réalisés :

- Isolation thermique par l'intérieur des murs extérieurs du bâtiment cycle 3
- Remplacement des menuiseries anciennes double vitrage des deux bâtiments (fenêtre de toit et skydome du bâtiment cycle 2 compris) avec pose de volets roulants
- Isolation des rampants et toiture-terrasse du bâtiment cycle 2, ainsi que du plancher de combles perdus du bâtiment cycle 3
- Changement des chaudières en place par un système de pompe à chaleur avec installation de cassettes pour le bâtiment cycle 2, et radiateurs aciers basse-température pour le bâtiment cycle 3, avec régulation + installation de radiateurs électriques au sein du couloir du bâtiment cycle 2, et local ménage du bâtiment cycle 3
- Installation d'un chauffe-eau électrique de 150 L pour le bâtiment cycle 2
- Mise en place d'une centrale de traitement de l'air simple flux décentralisée pour le bâtiment cycle 2, et centralisée pour le bâtiment cycle 3
- Mise en place d'une gestion technique de bâtiment (GTB) pour les bâtiments cycle 2 et 3
- Mise en place d'un éclairage LED pour les bâtiments cycle 2 et 3

- Installation d'une centrale solaire photovoltaïque de (14 kWc) pour les bâtiments cycle 2 et 3, en priorité plutôt que sur le préau.

Le coût actualisé des travaux est le suivant :

LOT	Désignation	MONTANTS HT		TOTAL HT
		Cycle3	Cycle 2	
0	0. DÉSAMANTAGE <i>En attente Diag amiante plomb</i>	0,00	0,00	0,00
1	1. GROS ŒUVRE – DÉMOLITION	46 300,70	21 000,00	67 300,70
2	2. CHARPENTE	24 320,00	5 000,00	29 320,00
3	3. COUVERTURE ETANCHEITÉ	46 715,00	34 000,00	80 715,00
4	4. MENUISERIES EXTÉRIEURES	85 500,00	100 000,00	185 500,00
5	5. PLÂTRERIE – ISOLATION – MENUISERIES INTÉRIEU	129 516,08	87 013,30	216 529,38
6	6. REVÊTEMENTS DE SOLS – FAÏENCE	25 117,38	30 040,00	55 157,38
7	7. PEINTURES	23 939,26	21 760,00	45 699,26
8	8. ÉLECTRICITÉ	39 805,00	46 866,00	86 671,00
9	9. PLOMBERIE – SANITAIRES – CHAUFFAGE	67 210,00	8 500,00	75 710,00
10	10. VENTILATION	17 600,00	36 000,00	53 600,00
	OPTIONS			
11	11. INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE	45 000,00	0,00	45 000,00
12	12. VRD – ESPACES EXTÉRIEURS	0,00	0,00	0,00
* VRD – Espaces Extérieurs si travaux préau ; réalisation du préau non prévue au stade de l'APD				
TOTAL hors options		506 023	390 179	896 203
TOTAL avec options		551 023	390 179	941 203

Auquel j'ajoute 100 602.50€ HT pour les travaux à réaliser sur le préau.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2123-1 ;

Considérant l'exposé présenté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

► **APPROUVE** l'avant-projet définitif pour la rénovation et rénovation énergétique de l'école Hortense Tanvet.

Noëlle BICHON
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU



